

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**Délibération n°2022.10.165**

**Décision Modificative n°2 pour 2022 (DM2)**

**LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2022

**Secrétaire de Séance:** Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Sophie FORT à Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Annie MARC à Yannick PERONNET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE, Zalissa ZOUNGRANA à Catherine REVEL,

**Excusé(s):**

Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Francis LAURENT, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.10.165**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2022 (DM2)**

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°2 de l'année 2022.

La crise économique actuelle qui suit la crise sanitaire et les tensions géopolitiques alimentées par la guerre aux frontières de l'Union Européenne ont des incidences multiples, Le fort niveau d'inflation impacte les dépenses de GrandAngoulême et renchérit le coût des énergies. Le carburant fait également l'objet d'une attention toute particulière car malgré la légère accalmie observée récemment, le prix des carburants a systématiquement été au-dessus des estimations réalisées lors de l'élaboration du budget primitif. Enfin, le dégel du point d'indice avec sa revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet dernier a des incidences sur les charges de personnel de tous nos budgets.

Ainsi, des ajustements sont nécessaires sur tous les budgets de GrandAngoulême.

Toutefois, et dès la fin du mois de mai, les services ont été sollicités pour identifier toutes les marges de manœuvre budgétaires et les éventuelles mesures de freinage ou réductions qui pouvaient être proposées pour le financement des dépenses complémentaires constatées et non prévisibles lors de l'élaboration du budget.

En investissement, la présente décision modificative est l'occasion d'ajuster les échéanciers de crédits de paiement au regard de l'avancée des différentes opérations à l'issue de l'été et de calendriers de réalisation réajustés. L'inflation est également susceptible d'impacter le montant de certains programmes au travers notamment de l'indexation des travaux et des révisions de prix, nécessitant dans certains cas de revoir à la hausse les montants de programmes.

La trajectoire financière continue de faire ainsi l'objet d'un suivi régulier et un comité technique se réunit mensuellement pour partager et commenter les différents tableaux de bord de suivi budgétaire et préparer les travaux du comité décisionnel budgétaire qui a examiné le 15 septembre dernier, les ajustements à prévoir au budget 2022 et qui sont présentés ci-dessous.

## I. BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	2 293 000 €	996 000 €	3 289 000 €
Recettes	2 293 000 €	996 000 €	3 289 000 €

## A. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes proposées lors de cette DM en section de fonctionnement s'équilibrent à + 996 000 €.

### A.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 996 K€ et concernent principalement :

- Les ajustements de **recettes de dotations et fiscalité** proposés sont de 463 398 €, avec la décomposition suivante :

- Rôles supplémentaires : 194 345 €.

La collectivité a encaissé cette année de façon exceptionnelle des rôles supplémentaires à hauteur de 194 345 €, correspondant à des rattrapages allant de l'année 2018 à l'année 2021. Ceux-ci sont composés pour l'essentiel de 149,5 K€ de CFE, de 40,4 K€ d'IFER et de 4,3 K€ de TH.

- Fraction de TVA + 250 000 €.

La collectivité perçoit une fraction de la TVA nationale en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. La fraction dont bénéficie GrandAngoulême a été définitivement déterminée et s'établit à 0,0097740162 %, fraction établie sur la base de la TVA encaissée au niveau national en 2021.

Désormais, toute variation du produit national se traduira mécaniquement par une évolution de la part revenant à GrandAngoulême, sur la base de la fraction ci-dessus.

Considérant le niveau de l'inflation constaté depuis le début de l'année 2022 et qui s'avère bien supérieur à l'inflation envisagée au moment du vote de la loi de finances pour 2022, la TVA encaissée au niveau national est également supérieure au montant établi sur la base de la loi de finances. Ainsi, une part de TVA supplémentaire doit mécaniquement revenir à GrandAngoulême. Sur la base d'une inflation 2022 de 5,5 %, la part supplémentaire de recettes pour la collectivité serait d'un peu plus de 380 K€. Toutefois, les versements effectués ne seront actualisés qu'au cours du dernier trimestre et l'ajustement définitif n'interviendra que début 2023 au vu de l'exécution définitive de 2022 au niveau national. C'est pourquoi il vous est proposé de n'inscrire qu'une somme de 250 K€, représentant environ 65 % du montant supplémentaire estimé.

- Paris Hippiques + 4 967 €.

La collectivité encaisse chaque année le produit des paris hippiques des courses organisées à l'hippodrome de la Tourette.

- FPIC : + 64 086 €.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) a été notifié cet été. Il s'établit à 4 030 433 €, en progression de 45 820 € et de 1,15 % par rapport à l'année 2021. Ce montant se répartit entre l'intercommunalité et les communes membres au prorata du coefficient d'intégration fiscale (CIF<sup>12</sup>), qui ressort cette année à 0,388545. Ainsi, le montant attribué à l'ensemble des 38 communes est de 2 464 431 €, en progression de 65 341 € et de 2,9 % par rapport à 2021. Le montant attribué à l'intercommunalité s'établit lui à 1 566 002 €, en diminution de 23 521 € et de 1,5 % par rapport à 2021.

Au Budget 2022, GrandAngoulême avait inscrit de façon prévisionnelle un montant de 1 501 916 €. Le montant notifié pour l'agglomération est donc supérieur de 64 086 €, qui permet d'abonder les recettes de cette DM2.

- Taxe de séjour : + 70 K€

Les encaissements déjà réalisés en terme de taxe de séjour à ce stade permettent d'envisager une revalorisation de cette recette de 70 K€. Au total, cette recette devrait atteindre plus de 400 K€ sur l'année.

- Reversement VM : - 50 K€.

Enfin, le montant du reversement VM depuis le budget annexe Transports vers le budget principal au regard des nouvelles inscriptions relatives à la mobilité sur cette DM2 en fonctionnement doit être diminué de – 50 K€.

- En matière de produits des services, les ajustements proposés sont les suivants :
  - Le montant des droits d'entrées à Nautilus avait été inscrit prudemment au budget primitif à hauteur de 1 M€, dans l'attente de la reprise de la fréquentation de cet équipement qui avait été impacté par les mesures sanitaires dans le cadre de la pandémie. Au regard de la fréquentation observée cet été, il est proposé de revaloriser les recettes de 152 K€.
  - Les refacturations de carburant peuvent être revalorisées de 259 K€, accompagnant l'augmentation des dépenses de carburants. En effet, les achats de carburant sont portés par le budget principal mais font l'objet de refacturations vers les différents budgets annexes au prorata des prises de carburant de chacun des véhicules relevant des différents budgets. A noter aussi que des refacturations sont également réalisées vers la ville d'Angoulême avec laquelle la station carburant de Frégeneuil est mutualisée.

---

$$1 \text{ CIF} = \frac{\text{Produit fiscal perçu par la Communauté} - (\text{AC} + 50\% \text{ DSC})}{\text{Produit fiscal perçu par la Communauté} + \text{Produit fiscal perçu par les communes membres}}$$

2 CIF calculé à partir :

- des données de l'année N-1 pour la fiscalité (dernier état fiscal)
- des données de l'année N-2 pour les AC et la DSC (dernier compte administratif)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

- En matière de reprise de provisions :  
Des admissions en non-valeur sont proposées par le comptable public et seront soumises à un prochain Bureau. En regard de ces ANV, des provisions pour créances douteuses avaient été réalisées et peuvent faire l'objet d'une reprise à hauteur de 7 576 €.
- Le dispositif de gestion des Certificats d'Economies d'Energie implique d'intégrer dans une gestion de stock sa comptabilisation et de constater la vente de CEE pour une plus-value d'environ 29 K€.
- En matière de recettes exceptionnelles  
Remboursement de sinistres et recettes exceptionnelles pour 6 160 €  
Il est proposé de constater budgétairement les recettes exceptionnelles correspondant aux encaissements déjà réalisés en terme de remboursement de sinistres et d'autres recettes exceptionnelles (encaissements sur titres admis en non - valeur, excédents prescrits,..)

Elles sont récapitulées par chapitre budgétaire dans le tableau ci-dessous.

		Montant (€)
043	Op°s ordre à l'intérieur section fonctionnement	28 991,20 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	444 323,22 €
73	Impôts et taxes	533 398,00 €
74	Dotations et participations	- 25 134,00 €
77	Produits exceptionnels	6 845,58 €
78	Reprise de provisions	7 576,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>996 000,00 €</b>

## A.2 Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des propositions de dépenses s'élèvent à 996 000 € et sont récapitulées dans le tableau joint. Elles se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	383 127,02 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	365 450,00 €
022	Dépenses Imprévues	155 000,00 €
043	Op°s ordre à l'intérieur section fonctionnement	28 991,20 €
65	Autres charges de gestion courante	115 755,00 €
67	Charges exceptionnelles	- 52 323,22 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>996 000,00 €</b>

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

### ☆ Energie

Au regard de l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz, une augmentation de crédits de **210 K€** est nécessaire sur le budget principal, ainsi que sur l'ensemble des budgets annexes.

Ainsi pour l'électricité et le gaz, le budget passe de 1 190,2 K€ au budget primitif à 1 429,4 K€ à l'issue cette DM, soit une augmentation de 20 %. Par rapport à l'exercice 2021, c'est une augmentation de 80 % qui est projetée à fin 2022. Pour 2023, le montant sera fonction du résultat des marchés subséquents qui doivent être relancés cette fin d'année, dans un contexte de forte hausse du prix des énergies et d'extrême volatilité sur les marchés, GrandAngoulême ne pouvant bénéficier des boucliers tarifaires proposés tant aux particuliers qu'aux plus petites collectivités.

### ☆ Charges de personnel

La hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> avril puis la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet entraînent des surcoûts importants de dépenses de personnel pour la collectivité.

A cela s'ajoutent certaines autres nouvelles dépenses actées récemment par la collectivité : indemnité de télétravail, hausse de la participation à la mutuelle santé, etc.

Pour le budget principal, les besoins de crédits supplémentaires à la DM2 sont estimés à **370,5 K€** : outre les sommes évoquées ci-dessus, ils intègrent également l'impact des avancements de grades et promotion interne, la prise en compte de création en mai dernier du poste d'économiste de flux (poste financé à 50% par la FNCCR jusqu'au 31/12/2023).

### ☆ Carburant

Le budget nécessaire aux achats de carburant doit être augmenté de **260 K€** pour faire face au prix du carburant qui, depuis le début de l'année, est systématiquement au-dessus de l'estimation réalisée lors de la construction budgétaire fin 2021.

Le budget sera ainsi porté de 1 592 K€ au budget primitif à 1 852 K€ à l'issue de la présente décision modificative.

A noter que la plus grande part de ce budget fait l'objet d'une refacturation et que la charge nette supportée par le budget principal reste identique, les plus fortes consommations de carburant relevant des directions des Déchets ménagers et du Cycle de l'eau.

### ☆ Communication

Au regard de la flambée des prix du papier, un complément de crédit de 72 K€ est nécessaire pour faire face aux coûts d'impression du magazine L'Actu. Afin d'atténuer cet impact, diverses restitutions de crédits communication sont proposées ramenant le coût net de cette augmentation à **36 K€**.

### ☆ Nautilus

Les crédits de fonctionnement du centre nautique Nautilus sont proposés en augmentation de **152 K€**, dont 76 K€ pour la réparation de fenêtres de toit abîmées lors d'un épisode de grêle ainsi que de réparations de portes suite à un cambriolage. Le solde des crédits s'avère nécessaire au regard des consommations de crédits sur cet équipement. A noter que les recettes de Nautilus peuvent être revalorisées du même montant, ce qui permet de ne pas alourdir le déficit de la structure.

☆ **Centre équestre de la Tourette**

Les crédits relatifs au centre équestre doivent être revalorisés de **52,1 K€**. En effet, le contrat de concession avec le nouveau délégataire prévoit une contribution du délégant dégressive sur la durée du contrat, avec un montant supérieur au démarrage de la DSP en phase d'investissement du délégataire. Pour 2022, les crédits nécessaires au versement de la contribution de GrandAngoulême à l'Etrier charentais jusqu'au 31 août cumulés avec le démarrage de l'UCPA au 1<sup>er</sup> septembre nécessitent ainsi un abondement de 52,1 K€.

☆ **SA XV**

Un crédit de **60 K€** est proposé pour répondre à la demande du SA XV suite à la remontée du club de rugby en catégorie ProD2. Cette augmentation est partagée entre un complément de 48 K€ au titre des prestations de service et de 12 K€ au titre de la subvention. A noter que des participations sont également attendues de plusieurs autres partenaires du club.

☆ **Mobilités**

Un complément de **20 K€** est proposé pour Mouvibus, service de transport à la demande au profit de personnes en situation de handicap. En effet, la structure est affectée par les hausses de charges liées à l'inflation et au prix du carburant que sa fragilité structurelle ne lui permet pas d'absorber. A noter là encore un complément de participation attendu du Département.

☆ **Autres**

Quelques autres compléments de crédits sont nécessaires pour permettre de financer la mission d'évaluation de la politique de la ville ou pour permettre d'abonder des lignes impactées par des sinistres pour lesquels la collectivité a perçu des recettes d'assurance. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont modifiées pour intégrer le dispositif de gestion des Certificats d'Economies d'Energie dans une gestion de stock et de constater la vente de CEE pour une plus-value d'environ 29 K€.

Enfin, d'autres dépenses font l'objet de transferts entre chapitres pour des montants qui s'équilibrent.

**Au total, l'équilibre de la section de fonctionnement permet de ne pas modifier l'autofinancement dégagé et de compléter l'enveloppe des dépenses imprévues de 155 K€, portant ainsi celle-ci à 269 K€ à l'issue de la présente décision modificative.**

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Versement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
011	60612	0200	R		ENERGIE ELECTRICITE	210 000,00 €	
011	60622	33	R		Carburants	260 000,00 €	
011	60636	64 11	R		VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 000,00 €	
011	60636	64 12	R		VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 750,00 €	
011	6065	33	R		LIVRES	-15 000,00 €	
011	611	042	R		AUTRES	-15 000,00 €	
011	611	95 0	R		CONTRAT DE PRESTATIONS	-10 000,00 €	
011	6110	4121	R		CONTRAT DE PRESTATIONS	-9 000,00 €	
011	611(93)	830	R		PCAET TEPOS PLAN BOIS ENERGIE	-12 000,00 €	
011	6132	5201	R		LOCATION IMMOBILIERE	100,00 €	
011	615221	3211	R		ENTRETIEN BATIMENT	-13 250,00 €	
011	615221	4141	R		ENTRETIEN BATIMENT	152 000,00 €	
011	61551	0200	R		MATERIEL ROULANT	1 481,00 €	
011	61558	3111	R		AUTRES BIENS MOBILIERES	4 298,00 €	
011	6156	823	R		MISSIONS	2 160,00 €	
011	6161	0200	R		MULTIRISQUES	-15 000,00 €	
011	617	0200	R		ETUDE	-16 320,00 €	
011	617	23 3	R		ETUDE	-4 000,00 €	
011	617	92	R		ETUDE	-7 000,00 €	
011	617(70)	94	R		ETUDE SCHEMA DIRECTEUR COMMERCIAL	-24 400,00 €	
011	6184	830	R		FORMATION	1 400,00 €	
011	6226	0200	R		HONORAIRES	-2 700,00 €	
011	6231	510	R		ANNONCES ET INSERTIONS	-1 000,00 €	
011	6232	0210	R		FETES ET CEREMONIES	-4 000,00 €	
011	6236	0200	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	5 000,00 €	
011	6236	0230	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	72 000,00 €	
011	6236	33	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-5 000,00 €	
011	6236	4143	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-500,00 €	
011	6236	510	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-1 200,00 €	
011	6236	512	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-3 000,00 €	
201401	011	6236	5201	R	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00 €	
011	6236	70	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-524,00 €	
011	6236	72	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-2 000,00 €	
011	6236	8243	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-3 000,00 €	
011	6236	8246	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-876,00 €	
011	6236	90 26	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-8 000,00 €	
011	6236	830	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-4 000,00 €	
011	6236	94	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-10 000,00 €	
011	6236	95 1	R		CATALOGUES ET IMPRIMES	-832,00 €	
011	6238	0230	R		DIVERS	-630,00 €	
011	6238	40	R		DIVERS	-13 000,00 €	
011	62388	90 26	R		SA XV	42 000,00 €	
011	6238	40	R		DIVERS	-4 000,00 €	
011	6238	510	R		DIVERS	-1 800,00 €	
011	6238	5201	R		DIVERS	5 000,00 €	
011	6238	8246	R		AUTRES	-2 000,00 €	
011	62386	8301	R		DIVERS	-2 000,00 €	
011	627	01	R		MANDAT -SERVICES BANCAIRES OU ASSIMILES	4 332,02 €	
011	6281	95 0	R		ADHESION	-21 150,00 €	
011	6288	0200	R		AUTRES	988,00 €	
011	6288	042	R		AUTRES	-60 000,00 €	
011	6288	33	R		AUTRES	-15 000,00 €	
011	6288	8242	R		AUTRES	-8 000,00 €	
011	6288	92	R		AUTRES	-22 850,00 €	
011	6288	94	R		AUTRES	-5 000,00 €	
011	6288	94	R		AUTRES	-17 000,00 €	
011	6288(019)	70	R		ASSISTANCE-PLAN PEUPEMENT	-5 000,00 €	
011	6288(021)	92	R		VEILLE FONCIERE ET ACCOMPAGNEMENT	-15 000,00 €	
011	6288(32)	830	R		PCAET TEPOS ANIMATION TERRITOIRE	-1 400,00 €	
011	6288(501)	5201	R		ANIMATION CONTRAT DE VILLE	25 000,00 €	
011	6288(301)	3111	R		JOURNEES NATIONALES ELECTRO	-450,00 €	
011	6288(902)	90 20	R		AUTRES	-15 000,00 €	
					<b>Total chapitre 011</b>	<b>383 127,02 €</b>	
012	6218	3111	R		PERSONNEL EXTERIEUR	450,00 €	
012	64111	0200	R		REMUNERATION PRINCIPALE	300 000,00 €	
012	64131	0200	R		REMUNERATIONS NON TITULAIRES	65 000,00 €	
					<b>Total chapitre 012</b>	<b>365 450,00 €</b>	
022	022	01	R		DEPENSES IMPREVUES	155 000,00 €	
					<b>Total chapitre 022</b>	<b>155 000,00 €</b>	
043	791	01	O		TRANSFERT DE CHARGES DE GESTION COURANTE		28 991,20 €
043	6011	01	O		MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES SAUF TERRAINS	28 991,20 €	
					<b>Total chapitre 043</b>	<b>28 991,20 €</b>	<b>28 991,20 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022



Chapitre	Article	Fonction	Imputation	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
65	6512	0200	R	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	-2 160,00 €	
65	6512	0200	R	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	-5 000,00 €	
65	6518	0230	R	AUTRES	630,00 €	
65	6531	210	R	INDEMNITES DES ELUS	5 500,00 €	
65	65731	94	R	ETAT	15 000,00 €	
65	6573(711)	90	R	CIBDI	16 000,00 €	
65	6573(711)	90	R	CIBDI	-15 493,00 €	
65	6574	5201	R	SA XV	18 000,00 €	
65	6574	8242	R	SUBV.FONCTIONNEMENT ASSO	-2 000,00 €	
65	6574	048	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	-25 572,00 €	
65	6574	830	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	12 000,00 €	
65	6574	40	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	13 000,00 €	
65	6574	90 25	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	5 000,00 €	
65	6574	94	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	22 850,00 €	
65	6574	94	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	30 000,00 €	
65	6574	92	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	22 000,00 €	
65	6574(0019)	0200	R	COOPERATION VAL DE CHARENTE	-40 000,00 €	
65	6574(859)	5201	R	PROVISION POL. DE LA VILLE	-21 100,00 €	
65	6574(21)	8242	R	MOUVIBUS (ex-AAPHIA)	20 000,00 €	
65	6574(852)	41491	R	CENTRE EQUESTRE - LA TOURETTE	52 100,00 €	
65	6574(995)	90 12	R	AAP ESS	-5 000,00 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>115 755,00 €</b>	
67	673	64 1	R	TITRES ANNULES	611,78 €	
67	6745	90 25	R	Subventions aux personnes de droit privé ECONOMIE	-5 000,00 €	
67	6745	90 12	R	Subventions aux personnes de droit privé ESS	5 000,00 €	
67	6745	94	R	AIDE EXCEPTIONNELLE COMMERCES	-18 000,00 €	
67	6748	048	R	EUREKATECH + IFAID	25 572,00 €	
67	6748	8242	R	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	-60 000,00 €	
67	67481	048	R	SUBV.EXCEPTIONNELLE CIBDI	-16 000,00 €	
67	67481	048	R	SUBV.EXCEPTIONNELLE CIBDI	15 493,00 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>-52 323,22 €</b>	
70	70181	01	R	VENTE DE CEE		33 323,22 €
70	706321	4141	R	DROITS D'ENTREE PISCINE		152 000,00 €
70	70872	8110	R	REMBOURSEMENT BUDGETS ANNEXES		259 000,00 €
				<b>Total chapitre 70</b>		<b>444 323,22 €</b>
73	7318	01	R	ROLES SUP		194 345,00 €
73	73223	01	R	ATTRIBUTION FPIC		64 086,00 €
73	7342	8242	R	VERSEMENT TRANSPORTS		- 50 000,00 €
73	7362	95 0	R	TAXE DE SEJOUR		70 000,00 €
73	7364	41491	R	PRELEVEMENT SUR PRODUIT DES JEUX		4 967,00 €
73	7382	01	R	FRACTION DE TVA		250 000,00 €
				<b>Total chapitre 73</b>		<b>533 398,00 €</b>
74	74758	0200	R	AUTRES GROUPEMENTS		- 30 000,00 €
74	7478	0200	R	AUTRES GROUPEMENTS		4 866,00 €
				<b>Total chapitre 74</b>		<b>- 25 134,00 €</b>
77	773	01	R	MANDATS ANNULES SUR EX. ANTERIEURS		1 066,58 €
77	7788	0200	R	Autres recettes exceptionnelles		1 481,00 €
77	7788	3111	R	REMBOURSEMENT DE SINISTRES		4 298,00 €
				<b>Total chapitre 77</b>		<b>6 845,58 €</b>
78	7817	0200	R	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels		7 576,00 €
				<b>Total chapitre 78</b>		<b>7 576,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>996 000,00 €</b>	<b>996 000,00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

## B. Section d'investissement

### B.1 Dépenses d'investissement

- **Les AP suivantes sont concernées par des modifications de crédits de paiement qui accompagnent des modifications de montants d'AP : soit + 97 K€**

AP 26 – AMENAGEMENT VOIRIES DES MONTAGNES pour + **30K€**, l'AP est également ajustée du même montant.

L'augmentation est dûe à des révisions de prix supérieures à la prévision initiale.

AP 64 – TUILERIE NIOLLET pour + **67 K€**, l'AP est également ajustée du même montant.

L'augmentation fait suite à la notification du marché pour la mise en sécurité du site.

**Les Crédits de Paiement 2022 de ces AP sont donc globalement majorés de 97 K€.**

- **Les autres modifications concernent uniquement les CP 2022 des AP/CP suivantes avec des ajustements d'échéanciers, pour une réduction totale de ces derniers de 580 K€ :**

AP 14 - SECTEUR GARE : 510 K€

La finalisation du volet acquisition étant programmée d'ici la fin de l'exercice, il est proposé de majorer les CP sur 2022.

Suite aux échanges avec les bailleurs une nouvelle ventilation des CP est proposée pour les AP suivantes :

- AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 – 2020 : - 70 K€
- AP 53 - REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT : - 39 K€
- AP 68 - PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE : - 61 K€
- AP 70 - PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNES : -150 K€
- AP 71 – PLH 20-25 OPAH (Angoulême) pour – 150 K€
- AP 72 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT : -22 K€
- AP 73 - PLH 20-25 PASS ACCESSION : - 50 K€
- AP 74 - PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES : - 60 K€

AP 28 - VAL DE CHARENTE -V092 : - 100 K€

De l'acquisition de mobilier était envisagée dès 2022, toutefois, des négociations sur des travaux supplémentaires étant engagées dans le secteur de Fléac – Pont de Basseau, le calendrier et le contenu des acquisitions prévisionnels s'en trouvent modifiés.

AP 30 – DOCUMENT D'URBANISME : - 26 K€

Les révisions des documents d'urbanisme étant programmés d'ici la fin de l'année, il est possible de restituer 26 K€ des crédits de paiement 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

AP 39 - TROIS CHENES ET SNPE : - 80 K€

Seul un volant d'études sur l'ouverture du site au public de 20 K€ est nécessaire pour 2022, le reste pouvant être reprogrammé sur les années futures.

AP 56 - SCHEMA CYCLABLE : - 210 K€

Considérant l'avancement des programmes, il est proposé de faire glisser les crédits de paiement en diminuant l'inscription 2022.

AP 65 - DSI PROGRAMME 2020 : + 75 K€

La nécessité de finaliser la mise en place et le paiement du logiciel de gestion des subventions et d'avancer sur celui de la gestion du temps de travail conduisent à majorer les crédits de paiement 2022.

AP 76 - REHABILITATION BATIMENT RUE DU GOND : - 42 K€

Un décalage dans le temps des réalisations permet de faire glisser les crédits de paiement sur 2023.

AP 77 – NAUTILIS GROUPE FROID – P1 pour + 265 K€

Les travaux devraient être soldés en octobre et une demande complémentaire de climatisation du hall nécessitent une majoration des CP sur 2022.

AP 90 – VAL DE CHARENTE 2 : - 370 K€

La totalité des travaux ne pouvant être réalisée d'ici la fin de l'exercice, il convient de décaler une partie des inscriptions sur les années suivantes.

**La minoration des crédits de paiement 2022 est donc globalement de 483 K€.** Les crédits de paiement des autres APCP restent inchangés.

Les Autorisations de Programme sont quant à elles augmentées de 287 K€ (voir rapport AP/CP).

- Des réaffectations de crédits pour 2 700 K€ impliquent leur inscription en dépenses et en recettes. Du fait de l'automatisation de la perception du FCTVA, il est nécessaire que leur inscription se fasse sur les comptes correspondant à leur véritable nature.

➤ **Des modifications d'inscriptions pour les dotations sont proposées :**

1/ Une réduction de 46 K€ des crédits d'études est proposée à l'inscription :

- La mise en place du portail de l'urbanisme avait entraîné la ponction de 35 K€ crédits d'études de migration des annuaires et messageries qui est toujours nécessaire.
- Une étude sur les zones économiques complète les inscriptions pour 4 K€
- L'étude schéma directeur des équipements sportifs étant reportée en 2023, 30 K€ peuvent être retirés.
- L'Etude d'aménagement schéma cyclable ne se réalisant pas sur 2022, il est possible de retirer 30 K€

- Il en est de même pour l'étude des Brandes de Soyaux qui ne pourra pas être menée en 2022 soit 10 K€ d'inscriptions proposées en moins,
- L'Etude du port l'Houmeau est réduite de 15 K€ (cf recettes subv. Equipement)

2/ Les logiciels sollicités concernent :

- + 23,3 K€ pour les des interfaces nécessaires entre le logiciel de comptabilité et la gestion électronique de document

3/ Des propositions de freinages pour des subventions d'équipement sont proposées :

- - 10 K€ pour une subvention d'investissement à l'OTPA qui ne sera pas sollicitée
- - 25 K€ relative à aide à l'immobilier d'entreprise pour aider les propriétaires à rénover les locaux situés en centralité, l'enveloppe a été ajustée au regard des sollicitations.

4/ Des variations de crédits sur les acquisitions sont présentées :

- Acquisitions de vélos pour la mobilité : - 20 K€
- Installations de voiries -3 K€

Le reste concerne une augmentation du remboursement du capital de la dette pour 100 K€ car un recours à l'emprunt a été réalisé dès cet été pour 3 M€ afin de bénéficier de meilleurs taux que ceux escomptés en fin d'exercice ainsi que des transferts de crédits entre chapitres.

## B.2 Recettes d'investissement

Après la réduction du montant de l'étude touristique sur le port, la recette de 15 K€ qui était liée doit être retirée.

Des réaffectations de crédits pour 2 700 K€ impliquent leur inscription en dépenses et en recettes. Du fait de l'automatisation de la perception du FCTVA, il est nécessaire que leur inscription se fasse sur les comptes correspondant à leur véritable nature. La prise en compte de certificats d'économie d'énergie implique des inscriptions qui s'équilibrent sur cette section.

La réduction des dépenses permet globalement de réduire l'autorisation du recours à l'emprunt de 421 K€.

L'ensemble des propositions d'investissement est récapitulé ci-après :

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
010	311	01	01	O	STOCK - CEE	28 991,20	
					<b>Total chapitre 010</b>	<b>28 991,20</b>	
10	1068	01	R		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		28 991,20
					<b>Total chapitre 10</b>		<b>28 991,20</b>
13	1313	95 1	R		DEPARTEMENTS		-15 000,00
					<b>Total chapitre 13</b>		<b>-15 000,00</b>
16	1641	01	R		EMPRUNTS	100 000,00	-420 991,20
					<b>Total chapitre 16</b>	<b>100 000,00</b>	<b>-420 991,20</b>
20	2031	0200	R		ETUDE	-991,20	
20	2031	0200	R		ETUDE	35 000,00	
20	2031	40	R		ETUDE	-30 000,00	
20	2031	8242	R		ETUDE	-30 000,00	
20	2031	830	R		ETUDE	-10 000,00	
20	2031	95 1	R		ETUDE	-15 000,00	
20	2031	90 22	R		ETUDE	4 000,00	
20	2051	0200	R		LOGICIEL	11 000,00	
20	2051	0200	R		LOGICIEL	11 000,00	
20	2051	0211	R		LOGICIEL	1 300,00	
					<b>Total chapitre 20</b>	<b>-23 691,20</b>	
204	2041412	94	R		AIDE AL'IMMOBILIER	-25 000,00	
204	20421	95 0	R		SUBVEQUIP MOBILIER	-10 000,00	
					<b>Total chapitre 204</b>	<b>-35 000,00</b>	
21	2128	90 22	R		AUTRES TERRAINS	20 000,00	740 000,00
21	21318	0200	R		AUTRES BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	
21	21351	8242	R		BÂTIMENT ADMINISTARTIF	20 000,00	
21	2138	8242	R		AUTRES CONSTRUCTIONS	4 000,00	
21	2138	8242	R		AUTRES CONSTRUCTIONS	-20 000,00	
21	2151	8242	R		RESEAUX DE VOIRIES	560 000,00	
21	2152	8242	R		INSTALLATIONS DE VOIRIES	72 000,00	
21	21532	8111	R		RESEAUX D'ASSAINISEMENT	41 000,00	
21	21533	90 22	R		RESEAUX CABLES	3 000,00	
21	21578	94	R		AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	-3 000,00	
21	2184	0200	R		MOBILIER	15 000,00	
21	2188	4147	R		AUTRES	50 000,00	
					<b>Total chapitre 21</b>	<b>767 000,00</b>	<b>740 000,00</b>
23	2312	4147	R		AMNGT TERRAIN	-50 000,00	
23	2312	0200	R		AMNGT TERRAIN	28 376,00	20 000,00
23	2312	8111	R		AMNGT TERRAIN		41 000,00
23	2312	8242	R		AMNGT TERRAIN		636 000,00
23	2312	90 22	R		AMNGT TERRAIN		1 263 000,00
23	2315	90 22	R		INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE	1 960 000,00	
					<b>Total chapitre 23</b>	<b>1 938 376,00</b>	<b>1 960 000,00</b>
201001	2041824	8243	R		SECTEUR GARE	510 000,00	
					<b>Total Opération 200703 AP 14</b>	<b>510 000,00</b>	
201404	20422	70	R		HABITAT INDIGNE 2014-2020	-70 000,00	
					<b>Total Opération 201404 AP 20</b>	<b>-70 000,00</b>	
201702	2042315	90 22	R		AMNGT VOIRIES MONTAGNES	30 000,00	
					<b>Total Opération 201702 AP 26</b>	<b>30 000,00</b>	
201704	204172	70	R		VAL DE CHARENTE / V92/ Flow Vélo	-100 000,00	
					<b>Total Opération 201702 AP 28</b>	<b>-100 000,00</b>	
201706	202	8246	R		DOC D'URBANISME	-26 000,00	
					<b>Total Opération 201706 AP 30</b>	<b>-26 000,00</b>	
201721	2031	8246	R		ETUDE TROIS CHENES SNPE	-80 000,00	
					<b>Total Opération 201721 AP 39</b>	<b>-80 000,00</b>	
201905	20422	70	R		REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	-39 000,00	
					<b>Total Opération 201905 AP 53</b>	<b>-39 000,00</b>	
201908	2041412	8242	R		SCHEMA CYCLABLE	-210 000,00	
					<b>Total Opération 201908 AP 56</b>	<b>-210 000,00</b>	
202005	2313	0200	R		TUILERIE DE NIOLET	67 200,00	
					<b>Total Opération 202006 AP 64</b>	<b>67 200,00</b>	
202006	2051	0200	R		DSI PROGRAMME 2020	75 432,00	
					<b>Total Opération 202006 AP 65</b>	<b>75 432,00</b>	
202101	204172	70	R		PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE	-61 000,00	
					<b>Total Opération 202101 AP 68</b>	<b>-61 000,00</b>	
202103	20422	70	R		PLH 20-25 PIG	-150 000,00	
					<b>Total Opération 202103 AP 70</b>	<b>-150 000,00</b>	
202104	20422	70	R		PLH 20-25 OPAH (Angoulême)	-150 000,00	
					<b>Total Opération 202104 AP 71</b>	<b>-150 000,00</b>	
202105	20422	70	R		PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT	-22 000,00	
					<b>Total Opération 202105 AP 72</b>	<b>-22 000,00</b>	
202106	20422	70	R		PLH 20-25 PASS ACCESSION	-50 000,00	
					<b>Total Opération 202106 AP 73</b>	<b>-50 000,00</b>	
202107	2042200	70	R		PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES	-60 000,00	
					<b>Total Opération 202107 AP 74</b>	<b>-60 000,00</b>	
202109	2031	0200	R		REHABILITATION DU 47 RUE DU GOND	-42 000,00	
					<b>Total Opération 202109 AP 76</b>	<b>-42 000,00</b>	
202110	2313	4141	R		NAUTILIS GROUPE FROID - P1	264 692,00	
					<b>Total Opération 202110 AP 77</b>	<b>264 692,00</b>	
22090	2317	4147	R		VAL DE CHARENTE 2	-370 000,00	
					<b>Total Opération 22090 AP 90</b>	<b>-370 000,00</b>	
					<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 293 000,00</b>	<b>2 293 000,00</b>

Au budget principal, la DM2 2022 s'équilibre à hauteur de 3 289 000 €.

A l'issue de la DM2, le budget Principal s'élèvera à 124 678 000 €, dont 85 990 000 € en section de fonctionnement et 38 688 000 € en section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

## II. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Il est proposé de prendre en compte les éléments suivants portant sur la section d'exploitation :

- La réduction du montant de reversement d'une partie du versement transport pour 50 K€ afin de prendre en considération les diminutions de crédits alloués à la mobilité au fonctionnement du budget principal.
- Une provision pour risque, lié au contentieux concernant le contrat de concession publicitaire, est proposée à hauteur de 50 K€.
- Et des transferts de crédits qui permettent la majoration de la rémunération à verser à la SPL STGA du fait de l'inflation.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
002	002	R	Affectation du résultat antérieur		- 5 734,99 €
			<b>Total chapitre 002</b>		<b>- 5 734,99 €</b>
011	611	R	Sous-tratance générale	- 35 000,00 €	
011	6110	R	rémunération spl STGA	88 132,00 €	
011	6113	R	Affrètement scolaire /Régie	- 45 482,00 €	
			<b>Total chapitre 011</b>	<b>7 650,00 €</b>	
014	7394	R	Reversement VT aux contribuables	- 5 000,00 €	
			<b>Total chapitre 014</b>	<b>- 5 000,00 €</b>	
65	65735	R	Reversement VM au BP	- 50 000,00 €	
65	65734		COMMUNES	- 2 650,00 €	
			<b>Total chapitre 65</b>	<b>- 52 650,00 €</b>	
68	6815	R	Provisions	50 000,00 €	
			<b>Total chapitre 68</b>	<b>50 000,00 €</b>	
77	778	R	produit exceptionnel		5 734,99 €
			<b>Total chapitre 77</b>		<b>5 734,99 €</b>
			<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement des transferts entre les chapitres 20, 21 et 23 sont sollicités au titre de 2022 et il convient de réajuster de 120 K€ le remboursement du capital des emprunts suite à l'arrêt de la période de préfinancement d'un emprunt réalisé en 2019.

De plus, après avoir pris en compte la réalité de l'avancement des opérations et les possibilités de réalisation d'ici la fin de l'exercice, il est proposé les modifications suivantes des inscriptions de Crédits de Paiement sur 2022 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

- AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE : augmentation de 200 K€ (CP 2022 = 1 000 K€)
- AP 6 - BHNS 2 : restitution de 1 295 K€ (CP 2022 = 480 K€)

Une opération pour compte de tiers concernant la station Franquin est à prévoir dès 2022 en dépenses et en recette pour un montant de 11 K€ pour cette année.

Enfin, une inscription de provision pour travaux permet d'équilibrer la section d'investissement de la présente décision modificative.

Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
16	R	Emprunts	120 000,00 €	
		<b>Total chapitre 16</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>- €</b>
2031	R	Frais d'études	3 100,00 €	
2031	R	Frais d'études	- 30 000,00 €	
		<b>Total chapitre 20</b>	<b>- 26 900,00 €</b>	
2138	R	Autres constructions	- 220 000,00 €	
2156	R	Matériel de transport d'exploitation	- 110 000,00 €	
		<b>Total chapitre 21</b>	<b>- 330 000,00 €</b>	
2315	R	travaux réseaux	- 103 000,00 €	
2317	R	Provision pour travaux	1 434 900,00 €	
		<b>Total chapitre 23</b>	<b>1 331 900,00 €</b>	
4581	R	Opération pour compte de tiers BHNS2 Franquin	11 000,00 €	
		<b>Total chapitre 4581</b>	<b>11 000,00 €</b>	
4582	R	Opération pour compte de tiers BHNS 2 Franquin		11 000,00 €
		<b>Total chapitre 4582</b>		<b>11 000,00 €</b>
15201801	R	Schéma d'accessibilité	200 000,00 €	
		<b>AP4 - Schéma d'accessibilité 2018-01</b>	<b>200 000,00 €</b>	
1506005	R	BHNS2 MNDT 1 PREPA PHASE2AV6	- 61 000,00 €	
1506006	R	BHNS2 AUTRES	- 1 234 000,00 €	
	R	<b>Total BHNS 2 1506</b>	<b>- 1 295 000,00 €</b>	
		<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>

A l'issue de la DM2 2022, le budget transports s'équilibre à 52 755 100 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

### III. BUDGET GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES

En section de fonctionnement et au titre l'activité de gestion immobilière, des transferts de crédits sont sollicités en prélevant sur les crédits d'assurance qui ne seront pas utilisés pour permettre de couvrir des créances éteintes, admissions en non-valeur et titres annulés.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
011	6161	R	ASSURANCES	- 3 000,00 €	
			<b>Total chapitre 011</b>	<b>- 3 000,00 €</b>	
65	6541	R	ADMISSION EN NON VALEUR	10,00 €	
65	6542	R	Créances éteintes	220,00 €	
			<b>Total chapitre 65</b>	<b>230,00 €</b>	
67	673	R	TITRES ANNULES	2 770,00 €	
			<b>Total chapitre 67</b>	<b>2 770,00 €</b>	
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

En section d'investissement un transfert du chapitre 21 au chapitre 20 permettra la réalisation d'études diagnostics sur bâtiments en vue de rénovations énergétiques futures de trois bâtiments.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
20	2031	O	Etudes	11 605,00 €	
			<b>Total chapitre 20</b>	<b>11 605,00 €</b>	<b>- €</b>
21	21318	R	Autres bâtiments publics	- 11 605,00 €	
			<b>Total chapitre 21</b>	<b>- 11 605,00 €</b>	<b>- €</b>
			<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

A l'issue de la DM2 2022, le budget Gestion Immobilière / Aménagement de Zones s'équilibre toujours à hauteur de 26 186 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022



#### IV. BUDGET ANNEXE CAMPING DU PLAN D'EAU

Un transfert de crédits de 300 € est sollicité entre les chapitres 21 et 20 pour permettre l'acquisition au sein du logiciel sydévi d'un module de réservation en ligne afin de faciliter la gestion du camping.

La réalisation de plantations pour 18 825 € conduit à transférer des crédits du chapitre 23 au chapitre 21. Il en est de même entre les chapitres 23 et 20 pour des frais d'études énergétiques de 3 100 €.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	2031	R	Frais d'études	3 100,00 €	
20	2051	R	Concessions et droits assimilés	300,00 €	
			<b>Total chapitre 20</b>	<b>3 400,00 €</b>	
21	2121	R	Plantations	18 825,00 €	
21	2138	R	Autres constructions	- 300,00 €	
			<b>Total chapitre 21</b>	<b>18 525,00 €</b>	
23	2312		Terrains	- 18 825,00 €	
23	2313		Bâtiment	- 3 100,00 €	
			<b>Total chapitre 23</b>	<b>- 21 925,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>- €</b>	<b>- €</b>

A l'issue de la DM2 2022, le budget Camping s'équilibre toujours à hauteur de 1 264 500 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

## V. BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

En section d'exploitation, des transferts de crédits sont sollicités en prélevant sur les crédits du chapitre 011 qui ne seront pas utilisés pour permettre de couvrir des créances éteintes, admissions en non-valeur et de verser une subvention d'équipement au SDEG16 pour permettre le raccordement du réseau électrique de Carat.

A l'issue de la DM2 2022, le montant du budget annexe Espace Carat est donc toujours de 3 294 200 €.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
011	6288	FSSE	R	Autres	- 4 000,00 €	
011	6288		R	Autres	- 2 400,00 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>- 6 400,00 €</b>	
65	6541		R	Créances admises en non valeur	3 300,00 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>3 300,00 €</b>	
67	6742		R	Subvention d'équipement	5 219,84 €	
67	673		R	Titres annulés	- 2 119,84 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>3 100,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>					<b>- €</b>	<b>- €</b>

En investissement l'organisation du forum sport santé environnement a conduit à des dépenses d'équipement. La répartition des crédits entre les chapitres 20, 21 et 23 induit des transferts entre ces chapitres.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
20	2031		R	Frais d'études	9 600,00 €	
				<b>Total chapitre 20</b>	<b>9 600,00 €</b>	
21	2188	FSSE	R	Autres	4 000,00 €	
				<b>Total chapitre 21</b>	<b>4 000,00 €</b>	
23	2312			TERRAINS PUBLICS	- 9 600,00 €	
23	2313			TRAVAUX SUR BATIMENTS	- 4 000,00 €	
				<b>Total chapitre 23</b>	<b>- 13 600,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>- €</b>	<b>- €</b>

A l'issue de la DM2 2022, le budget annexe Carat s'équilibre à hauteur de 3 294 200 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

## VI. BUDGET DECHETS MENAGERS

Il est proposé de prendre en compte les éléments suivants portant sur la section de fonctionnement :

Considérant que l'augmentation des coûts de carburant est supérieure aux estimations de hausse antérieures à l'offensive russe en Ukraine, il convient de compléter les inscriptions de 128 K€.

Il convient de prévoir le reversement d'une subvention de l'ADEME de 121,5 K€ enregistrée par erreur sur ce budget annexe pour une action finalement non réalisée.

L'inscription de 6 K€ recettes concernant des remboursements d'assurances et la réduction de dépenses au titres des chapitres 011, 014, 65 et 67 ne permettent pas de couvrir les dépenses susvisées.

Il est donc proposé de réduire l'autofinancement de 127 K€ afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Chapitre	Article	Fonction	Imputation	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	60622	8121	R	CARBURANT	128 000,00 €	
011	60628	8121	R	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	- 45 000,00 €	
011	61551	8121	R	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	- 5 000,00 €	
011	61551	8121	R	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	5 636,00 €	
011	6161	812	R	MULTIRISQUES	- 5 000,00 €	
011	6184	8121	R	FORMATION	3 600,00 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>82 236,00 €</b>	
012	64111	8121	R	REMUNERATION TITULAIRES	- 30 000,00 €	
				<b>Total chapitre 012</b>	<b>- 30 000,00 €</b>	
014	70619	8121		Titres annulés.RS - ENTREPRISES	- 8 900,00 €	
014	706191	8121		Titres annulés.RS - COMMUNES	- 5 300,00 €	
				<b>Total chapitre 014</b>	<b>- 14 200,00 €</b>	
023	023	812	O	Virement à la section d'investissement	- 127 000,00 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>- 127 000,00 €</b>	
65	6542		R	Créances éteintes	- 11 100,00 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>- 11 100,00 €</b>	
67	673	8121	R	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	121 500,00 €	
67	673	8121		Titres annulés.	- 15 436,00 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>106 064,00 €</b>	
77	7711	8121	R	Produits exceptionnels		364,00 €
77	7788	812	R	Produits exceptionnels		5 636,00 €
				<b>Total chapitre 77</b>		<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

Les **modifications** proposées sur la section d'investissement concernent les dotations annuelles et **des crédits de paiement** pour cinq Autorisations de Programme :

- **AP 10 – DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS**

Une réflexion sur l'extension de la déchetterie au-delà du programme initial entraîne une **réduction des CP 2022 de 27 K€** et leur basculement en 2023 en attendant les conclusions des études menées.

- **AP 11 – ACQUISITION MATERIEL ROULANT**

Le coût des acquisitions de véhicules doit être revu à la hausse. Toutefois les délais de livraisons se sont allongés. Il est donc proposé en parallèle de l'augmentation de l'AP de 56 K€ de **réduire les CP 2022 de 287 K€** pour les reporter sur les années suivantes.

- **AP 13 – BORNES A BIO-DECHETS**

Un diagnostic plus affiné pour l'implantation des bornes avec les communes a permis d'ajuster le nombre de bornes à mettre en place passant à 670 bornes. De plus, il convient de prévoir un avenant incluant leur installation. **L'AP est donc majorée de 600 K€ et les crédits de paiement 2022 de 78 K€.**

- **AP 14 – ACQUISITION VEHICULES LOURDS**

Les délais de livraison des véhicules lourds se sont également allongés les **520 K€ prévus en 2022 sont donc basculés sur 2023** et l'AP elle-même majorée de 27 K€.

- **AP 16 (AP D'AMORCE) – NOUVEL ATELIER MECANIQUE**

L'étude portant sur la réalisation du nouvel atelier mécanique implique une augmentation de 20 K€ des crédits inscrits en 2022.

- **Dotations annuelles :**

- Des transferts de crédits pour 25 K€ sont sollicités entre les chapitres 23 et 21.
- Des réaffectations de crédits sur des natures plus appropriées pour 218 K€ nécessitent des inscriptions en dépenses et en recettes.

Compte tenu de la baisse de l'autofinancement de 127 K€ et de la réduction des crédits de paiement de 736 K€, l'équilibre est obtenu par une inscription de provision pour travaux complémentaire de 609 K€.

Chapitre ou Opération	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
021	021	812	R	Virement de la section de fonctionnement		- 127 000,00 €
				<b>Total chapitre 021</b>		<b>- 127 000,00 €</b>
21	2121	8121	R	PLANTATIONS	5 600,00 €	
21	2128	8121	R	AUTRES TERRAINS		218 000,00 €
21	2135	8121	R	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGE	27 000,00 €	
21	2138	8121	R	DIVERS	6 000,00 €	
21	2151	8121	R	RESEAUX DE VOIRIES	12 500,00 €	
21	2152	8121	R	INSTALLATIONS DE VOIRIES	19 450,00 €	
21	2152	8121	R	INSTALLATIONS DE VOIRIES	130 900,00 €	
21	2188	8121	R	AUTRES	42 000,00 €	
				<b>Total chapitre 21</b>	<b>243 450,00 €</b>	<b>218 000,00 €</b>
23	2312	8121	R	AMENAGEMENT DE TERRAINS	- 39 000,00 €	
23	2313	812	R	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 850,00 €	
23	2313	8121	R	CONSTRUCTION - PROVISION	609 000,00 €	
23	2315	8121	R	TRAVAUX DE RESEAUX	10 700,00 €	
				<b>Total chapitre 23</b>	<b>583 550,00 €</b>	<b>- €</b>
30202101	2313	8121	R	AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIE	- 27 000,00 €	
				<b>Total Opération 30202101</b>	<b>- 27 000,00 €</b>	
30202102	2313	8121	R	AP 11 - ACQUISITION MATERIEL ROULAN	- 287 000,00 €	
				<b>Total Opération 30202101</b>	<b>- 287 000,00 €</b>	
30013	2313005	8121	R	AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	78 000,00 €	
				<b>Total Opération 30013</b>	<b>78 000,00 €</b>	
30014	2313005	8121	R	AP 14 -ACQUISITION DE VEHICULES LOL	- 520 000,00 €	
				<b>Total Opération 30014</b>	<b>- 520 000,00 €</b>	
3022016	2031	8121	R	AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	20 000,00 €	
				<b>Total Opération 3022016</b>	<b>20 000,00 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>

A l'issue de la DM2 2022, le montant du budget annexe Déchets ménagers est donc de 34 714 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

## VII. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est proposé de :

- Transférer du 65 au 012 : 2 856 € pour le financement d'une formation.
  - D'enregistrer le remboursement de sinistres pour 5 313 € qui permettent une inscription complémentaire du même montant en entretien véhicule.
  - Et d'intégrer une recette de 26 310 € correspondant à un protocole transactionnel avec l'entreprise GTM Ouest concernant les bétons de la fosse à graisse.
- Il est de plus possible de constituer une provision pour risques pour créances irrécouvrables d'un montant de 25,5 K€.

CHAP.	Article	U	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
011	61558	R	AUTRES BIENS MOBILIERS	5 313,00 €	
011	6161	R	MULTIRISQUES	-2 000,00 €	
011	6183	R	FORMATION	2 856,00 €	
			<b>Total chapitre 011</b>	<b>6 169,00 €</b>	
65	6512	R	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	-2 856,00 €	
65	65411	R	PERTES SUR CREANCES IRRECOUV.	2 856,00 €	
			<b>Total chapitre 65</b>	<b>0,00 €</b>	
68	6865	R	PROVISIONS POUR RISQUES	25 531,00 €	
			<b>Total chapitre 68</b>	<b>25 531,00 €</b>	
70	7041	R	TAXE DE RACCORDEMENT		77,00 €
			<b>Total chapitre 70</b>		<b>77,00 €</b>
77	778	R	Autres produits exceptionnels		5 313,00 €
77	7788	R	Autres produits exceptionnels		26 310,00 €
			<b>Total chapitre 77</b>		<b>31 623,00 €</b>
			<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>31 700,00 €</b>	<b>31 700,00 €</b>

En section d'investissement, il est proposé de modifier les CP 2022 des autorisations de programme suivantes :

- **AP 06 SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :**

L'avancement du Schéma Directeur nécessite **une augmentation de 20 K€ des CP 2022.**

- **AP 11 Travaux canalisations programme 2021**

Le programme travaux 2021 étant définitivement arrêté, il convient de réduire l'AP comme les CP 2022 de 50 K€.

- **AP 12 Travaux canalisations programme 2022**

La réalisation du programme de travaux 2022 bat son plein. Il convient de rapatrier 300 K€ prévus initialement sur 2023 en 2022.

- **AP 13 Acquisition des véhicules lourds**

Par contre les acquisitions de véhicules lourd sont décalées sur 2023 ce qui permet de basculer la totalité des crédits, soit : 300 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

A ces demandes se rajoutent 40 K€ complémentaires destinés au remboursement du capital des emprunts et une réduction de 10 K€ des travaux sur station d'épuration et postes qui équilibre la section d'investissement.

OP°	CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	16	1641	R	Emprunts en euros	40 000,00 €	0,00 €
				<b>Total chapitre 16</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	23	2312		Terrains		
	23	231312		TX DIVERS SUR STEP ET POSTES	-10 000,00 €	
				<b>Total chapitre 23</b>	<b>-10 000,00 €</b>	
35201802		231314	R	AP 6 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	20 000,00 €	
				<b>Total chapitre 35201802</b>	<b>20 000,00 €</b>	
35202003		2315	R	AP 11 - TRVX CANALISATIONS & OUVRAGES 2021	-50 000,00 €	
				<b>Total chapitre 35202002</b>	<b>-50 000,00 €</b>	
3521012		231533	R	AP 12 - TRVX 2022 ASSAINISSEMENT - CANALISATI	300 000,00 €	
				<b>Total chapitre 351012</b>	<b>300 000,00 €</b>	
3521013		2182	R	AP 13 - ACQUISITION VEHICULES LOURDS	-300 000,00 €	
				<b>Total chapitre 351013</b>	<b>-300 000,00 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

A l'issue de la DM2 2022, le montant du budget annexe Assainissement collectif est donc de 22 400 100 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

### VIII. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La section d'exploitation est modifiée pour intégrer les augmentations salariales comprenant l'augmentation du SMIC, la revalorisation du point d'indice et des décisions de la collectivité pour un montant de 5 500 €.

Cette augmentation est possible du fait d'un résultat antérieur qui cette année encore permet à ce budget d'être en suréquilibre.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
012	6411		R	SALAIRES	5 500 €	
				<b>Total chapitre 012</b>	<b>5 500 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>5 500 €</b>	<b>0 €</b>

A l'issue de la DM2 2022, le montant total des dépenses du budget annexe Assainissement non collectif est désormais de 343 456 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022



**IX. BUDGET EAU POTABLE**

Seule la section d'investissement est concernée par cette décision modificative. Une réduction de 336 K€ des crédits de paiement de l'AP 6 canalisations et ouvrages de 2022 est proposée du fait du décalage des réalisations dans le temps. De plus, une recette complémentaire de l'agence de l'eau portant sur la construction de l'Usine pour 810 K€, permet la réduction de l'autorisation d'emprunt de 1 146 K€.

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
	13	1311	R	Etat et établissements nationaux		809 944,20 €
				<b>Total chapitre 13</b>	- €	<b>809 944,20 €</b>
	16	1641	R	EMPRUNTS		-1 145 944,20 €
				<b>Total chapitre 16</b>	- €	<b>-1 145 944,20 €</b>
3721006		2315	R	AP 6 CANALISATIONS ET OUVRAGES	- 336 000,00 €	
				<b>Total chapitre 3721006</b>	- 336 000,00 €	- €
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	- 336 000,00 €	- 336 000,00 €

A l'issue de la DM2 2022, les dépenses totales du budget Eau Potable sont de 13 982 000 €.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la présente décision modificative

**D'AUTORISER** les dotations et reprises de provision telles que prévues dans la présente décision modificative

<b>Pour : 69</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 2</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022